



## Fiscalité avis impot 21 sur revenu 2016

-----  
Par Rem

Bonjour

Je viens de recevoir un avis d'impôt 21 sur mes revenus 2016 me réclamant un supplément à régler immédiatement avec majoration la date de recouvrement est le 30 mai 21 ont-ils le droit de réclamer 4 ans en arrière ?

-----  
Par ESP

Bonjour

Sans connaître votre dossier, s'il s'agit d'une rectification, c'est hors délai, car le délai de reprise de droit commun expire, en principe, à la fin de la troisième année suivant celle au titre de laquelle l'imposition est exigible (article L 169 du Livre des procédures fiscales).

Mais si c'est une absence de déclaration, c'est plus long (jusqu'à 10 ans).

Il faudrait donc en savoir davantage.

-----  
Par nate9595

De nombreux contribuables qui déclarent leurs revenus sur Internet ou ont recours à leur espace personnel et optent pour un envoi 100% en ligne de leurs documents fiscaux, sans nécessairement se rendre compte qu'ils ont renoncé à l'envoi papier.

[url=https://revenuspassifs.info/]https://revenuspassifs.info[/url]

-----  
Par janus2

Bonjour nate9595,

Comme pour toutes vos interventions, on se demande le rapport avec la discussion en cours ???